

## Les Veilleurs de châteaux du Haut-Rhin : agir autrement pour pérenniser le patrimoine

Le Conseil départemental soutient activement la culture et le patrimoine de Haute-Alsace : en 2016 il y a consacré 7,25 M€.

Interventions multiples en faveur :

- des équipements culturels départementaux (château du Hohlandsbourg, Parc de Wesserling...),
- des musées, du patrimoine protégé (aide à la restauration ponctuelle des châteaux, des églises et des orgues...),
- soutien d'Archéologie Alsace (anciennement Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan : PAIR),
- mise en valeur du patrimoine de mémoire de la 1ère guerre mondiale,
- soutien à l'animation du patrimoine, à l'Ecomusée, ...

La démarche expérimentale des veilleurs de châteaux dans le Haut-Rhin a été lancée dans la continuité de ces actions.

Cette initiative est le fruit d'une réflexion longuement mûrie en partenariat avec de nombreux acteurs du monde culturel local et régional, et en s'appuyant sur l'expérience réussie dans le Bas-Rhin où les veilleurs de châteaux ont été mis en place il y a environ 13 ans.

### **Une démarche longuement mûrie dans le Haut-Rhin**

- Dès 2001, diagnostic de l'ADAUHR concernant 20 ruines de châteaux protégés,
- De 2001 à 2008, convention avec la DRAC, la Région et le Conseil départemental du Haut-Rhin pour cofinancer des travaux sur les sites castraux : au total, plus de 453 000 € ont été mobilisés sur 12 sites en 9 ans.
- En 2013-2014, à la demande du Conseil départemental du Haut-Rhin, actualisation du diagnostic de l'ADAUHR étendu à 26 châteaux.

### **Les châteaux concernés**

6 châteaux sur 6 sites voient à ce stade se déployer le dispositif des veilleurs :

- le Dagsbourg : propriété de la commune d'Eguisheim,
- le Hagueneck : propriété de la commune de Wettolsheim,
- le Schrankenfels : propriété du Département (sur le ban de Soultzbach-les-Bains)
- le Herrenfluh : propriété de la commune d'Uffholtz,
- le Bilstein : propriété de la commune de Riquewihr,
- le Stettenberg : propriété de la commune d'Orschwihr.

Des contacts seront pris prochainement concernant 2 autres sites.

## Une démarche expérimentale reposant sur le bénévolat

Les veilleurs de châteaux sont des collaborateurs bénévoles du Département, ils ne perçoivent ni indemnités, ni frais de déplacement.

Ils sont à ce jour au nombre de 13, issus d'horizons sociaux-professionnels variés (secteur bancaire, milieu scientifique, fonctionnaire, artisan, viticulteur, salarié du secteur privé, retraité...). Ils habitent Thann, Uffholtz, Rouffach, Labaroche, Wintzenheim, Eguisheim, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Scherwiller...

Ils ont pour mission **première de signaler toute anomalie sur les châteaux et leurs abords contribuant ainsi à sécuriser les sites** afin de permettre au public d'y accéder et de les visiter dans les meilleures conditions.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin est le point d'entrée, le « facilitateur », le « liant » de cette action de veille concertée rassemblant de nombreux partenaires dont les communes (propriétaires des ruines), les associations de préservation des châteaux, l'ONF, le Club Vosgien, la DRAC, Archéologie Alsace, ...

Il n'est pas exclu à l'avenir d'y associer des entreprises et la Fondation du Patrimoine voire les bénéficiaires du RSA qui le souhaiteraient.

**Le Département ne cherche pas à se substituer aux associations existantes ou aux propriétaires des sites mais à fédérer toutes les énergies.**

La Collectivité mobilise 4 000 € au titre de cette démarche expérimentale :

- 1 000 € pour la fourniture d'équipements,
- 3 000 € pour l'entretien des bois et forêts autour des châteaux.

## Fédérer et mutualiser les moyens

Le Département du Haut-Rhin :

- fédère les associations, les particuliers, les communes, les institutions,
- coordonne les actions,
- mutualise les moyens dispersés et optimise les démarches (éventuellement, à terme, apporter son expérience dans l'achat public pour obtenir les meilleurs prix, ...).

Il déploie également l'ingénierie de ses services en proposant :

- une assurance négociée pour les veilleurs,
- un casque et un gilet haute visibilité pour chacun d'eux,
- la prise en charge des formalités administratives (liens avec l'ONF, la gendarmerie, la Brigade Verte, les mairies, la DRAC...)
- des conseils pour les interventions de débroussaillage, des avis sur les éléments architecturaux,
- le transfert du diagnostic de l'ADAUHR aux associations et maîtres d'ouvrage.

## Comment cela va-t-il fonctionner ?

- Les veilleurs signalent au Département les désordres constatés.
- Le Département transmet ces anomalies au propriétaire du site.
- Si celui-ci décide d'une intervention, le Département **peut éventuellement y contribuer**, sous diverses formes, sous la direction du maître d'ouvrage et de la DRAC.

Le veilleur :

- effectue un contrôle des points sensibles et rédige les observations relatives au château :
  - signale toutes dégradations apparues récemment : chutes de pierres, vandalisme, fissures, blocs instables,
  - rédige les observations et dresse un état des lieux,
  - alerte rapidement les instances concernées en cas de difficultés.
- contrôle l'état des aménagements du site :
  - indique toutes détériorations naturelles ou volontaires constatées sur le site : grille arrachée, garde-corps descellés, escalier en mauvais état,
  - vérifie l'état du mobilier en place : bancs, panneaux de signalisation, poubelles...,
  - signale les dégradations sur la végétation au sol et sur le bâti : arbustes arrachés, lierres coupés sur les murs.

Les Veilleurs peuvent être impliqués dans le cadre d'actions menées par les communes maîtres d'ouvrages et les associations locales pour :

- traiter la végétation au sol, sur les maçonneries et sur les chemins d'accès :
  - suppression des rejets, des broussailles, des souches,
  - abattage de petits arbustes,
  - regroupement, dispersion ou incinération éventuelle de tous les branchages et broussailles.

## Comment devenir veilleur de château

Le recrutement des premiers veilleurs s'est fait par le bouche-à-oreille, le site Internet du Conseil départemental et les articles parus dans *Haut-Rhin Magazine*.

Chacun peut devenir Veilleur, aucune connaissance pointue n'est nécessaire.

Il faut avant tout vivre le patrimoine de « son » château avec passion, savoir l'observer avec attention et régularité.

Pour parler le même langage, acquérir le vocabulaire technique et mieux connaître l'architecture militaire médiévale, des temps de « formation » seront programmés avec des intervenants comme Archéologie Alsace, les associations castrales régionales, l'architecte du patrimoine du Conseil départemental du Bas-Rhin, la DRAC...

Ces partenaires seront sollicités pour partager leurs connaissances au profit des veilleurs haut-rhinois, sur différents thèmes :

- ✓ visite commentée sur un site,
- ✓ comment débroussailler sans nuire à la ruine,
- ✓ les réflexes à avoir en matière d'archéologie : en cas de trouvaille d'une pierre par exemple, avant de la déplacer... soit prévenir les services compétents à la DRAC, soit documenter (repérer son emplacement sur un plan, sa position, numéroter, photographier sous plusieurs angles, etc...), ne pas enlever de terre autour des murs (cela fragilise ce qui est mis en apparence...), ...
- ✓ petits travaux de maçonnerie : comment procéder, quelles précautions prendre, quelles autorisations demander.

Messagerie : [veilleursdechateaux@haut-rhin.fr](mailto:veilleursdechateaux@haut-rhin.fr)

Le Facebook des Veilleurs est en cours de développement.